

Télémédecine - TELMI



Présentation

La plateforme de télémédecine de Bourgogne-Franche-Comté, TELMI, proposé par le GRADeS BFC et l'ARS permet à un professionnel de santé de voir, d'interroger et d'examiner son patient à distance, en direct ou en différé. Ce service répond aux cinq actes de télémédecine définis par décret : la téléconsultation, la télé expertise, la télésurveillance, la téléassistance et la télérégulation. La plateforme de télémédecine BFC s'adapte aux besoins de chaque professionnel de santé et à de nombreuses disciplines médicales.

C'est la société Maincare qui en assure la maintenance, l'évolution et le développement. La plateforme de télémédecine bénéficie d'un soutien du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Cible

Les établissements de santé, les urgences, les établissements et structures du secteur médico-social, les professionnels de santé libéraux (PSL, MSP, CPTS, ESP,...), etc. Il faut rédiger une fiche d'opportunité ou répondre à un appel à projets. Dans les 2 cas, la validation de l'ARS est nécessaire. Une fois le projet validé, le GRADeS prend le relais pour la commande de matériel, l'installation, la formation, le passage en production et ensuite pour le suivi des usages (DDU).

Cas d'usage

La téléconsultation, permet à un professionnel médical de donner une consultation, à distance, à un patient (accompagné par un professionnel de santé si besoin)

La télé expertise, permet à un professionnel de santé de solliciter, à distance, l'avis asynchrone d'un expert (spécialiste), sur la base des informations médicales du patient.

La télésurveillance médicale, permet à un professionnel médical d'interpréter, à distance, les données nécessaires au suivi médical du patient et de prendre des décisions de prise en charge.

La télérégulation, il s'agit de la version simplifiée des téléconsultations sans prise de RDV ni identification du patient.

Tarifs

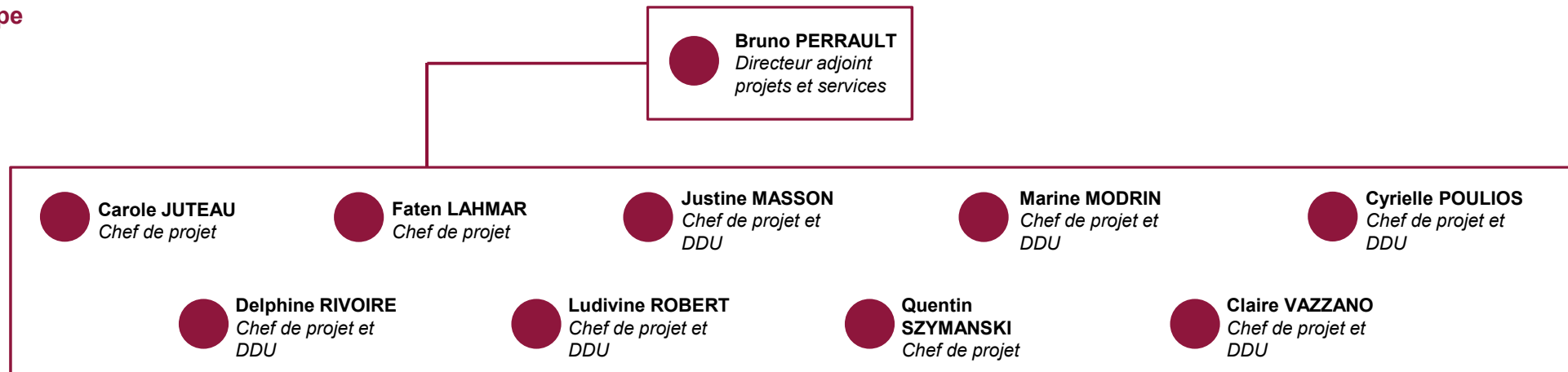
Financement 100% ARS aucun reste à charge pour les professionnels ou les patients. Prise en charge des actes de télémédecine par l'Assurance Maladie, en dehors de la crise sanitaire.

Télémédecine - TELMI

Avantages

- La visioconférence pour les téléconsultations à distance
- La facilité d'accès à un expert avec possibilité de hiérarchiser
- La formalisation de l'acte par le compte rendu généré
- Le désengorgement des services médicaux
- La sécurisation des données de santé stockées en France au GRADeS BFC (Hébergeur de Données de Santé (HDS))
- Le projet Télémédecine, comme d'autres, est raccordé au serveur d'identité régional ce qui permettra le partage de documents et l'identification tout au long des services régionaux et bientôt nationaux.
- 3 modes d'accès sont disponibles pour réaliser un acte de télémédecine : l'installation du Client Covotem, l'application mobile « Telmi » et le mode web via un navigateur.

Equipe

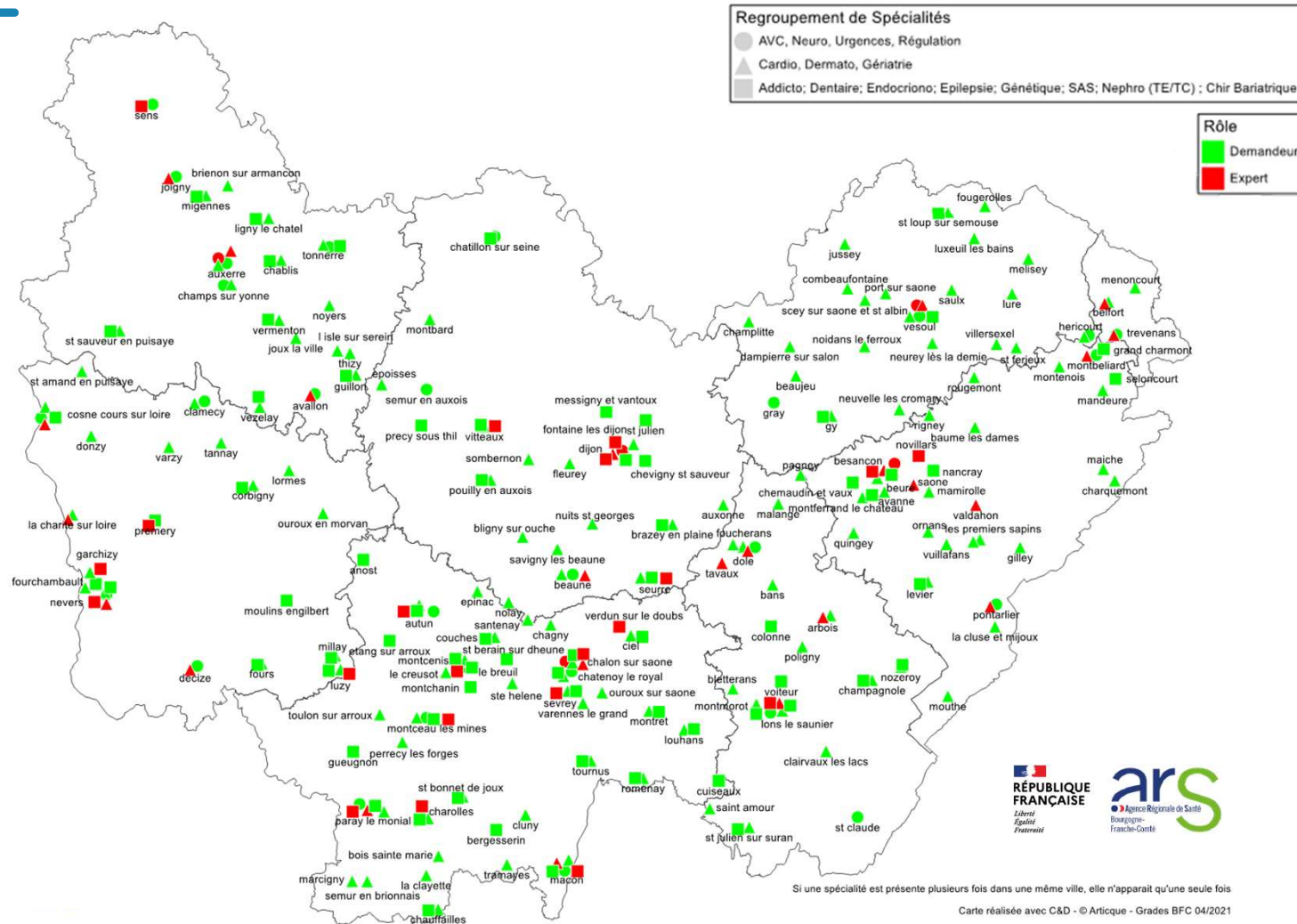


Tarifs

Financement 100% ARS aucun reste à charge pour les professionnels ou les patients. Prise de la crise sanitaire.

actes de télémédecine par l'Assurance Maladie, en dehors

Télémédecine : les sites



TELMI - Téléconsultation

Présentation

La téléconsultation, permet à un professionnel médical de donner une consultation, à distance, à un patient (accompagné par un professionnel de santé si besoin).

Cas d'usage

- Téléconsultation de gériatrie, psychiatrie, etc. via client Covotem.
- La crise du Covid nous a amené à proposer de nouveaux services de téléconsultations en mode Web pour les médecins libéraux puis pour les établissements sanitaires et les établissements médico-sociaux. Plus de 50 000 téléconsultations ont eu lieu entre mars 2020 et avril 2021. ==> Téléconsultation web.

Avantages

TELMi – Téléconsultation via COVALIA WEB

Présentation

La téléconsultation en mode WEB a été proposée à l'occasion de la pandémie de COVID 2019 : elle a permis à un professionnel médical de proposer une téléconsultation à un **particulier** (avec accompagnant si besoin) en période de confinement.

Cette proposition au vue du succès (Plus de 50 000 consultations entre mars 2020 et avril 2021) a perduré et les possibilités de téléconsultations en mode WEB ont été élargies aux structures sanitaires et médico-sociales.

Cas d'usage identiques à ceux des Téléconsultations via Covotem, mais en offrant la possibilité de téléconsulter directement le patient à son domicile.

La téléconsultation en mode WEB atteint ses limites dès qu'il faut connecter des appareils (stéthoscope par ex.)

Avantages

Pas d'installation du client lourd Covotem Autonome ni côté expert ni côté patient.

Utilisation d'un smartphone ou d'une tablette côté patient.

Ouvert à tous professionnels de santé sans rédaction d'une fiche d'opportunité à l'ARS. (Pas besoin d'autorisation de la part de l'ARS).

TELMI - Téléexpertise

Présentation

La télé expertise, permet à un professionnel médical de solliciter, à distance, l'avis asynchrone d'un expert (spécialiste), sur la base des informations médicales du patient.

Cas d'usage

- Télé expertise dermatologique, neurologique, cardiologique, rhumatologique, etc. via le client Covotem et/ou l'application mobile Telmi.

Avantages

TELMI - Téléexpertise

Présentation

La télé expertise, permet à un professionnel médical de solliciter, à distance, l'avis asynchrone d'un expert (spécialiste), sur la base des informations médicales du patient transmises par la plateforme de télémedecine.

Cas d'usages / Spécialités déployées (type de données transmises) :

- Dermatologie avec expérimentation en cour de l'Intelligence Artificielle pour l'aide au diagnostic (photos +/- dermoscopie)
 - Plaies et Cicatrisation (photos)
 - Cardiologie (ECG , Holter...)
 - Rhumatologie (Images Scanner)
 - Endocrinologie,
 - Néphrologie
 - Bucco-dentaire (Photo de la cavité buccale)
 - Syndrome d'Apnée du Sommeil (données d'enregistrement)
 - Génétique
 - Ophtalmologie (mesures +/- rétinographie)
- Les demandes de Télé expertises se font via la plateforme de télémedecine Telmi avec l'installation du client Covotem sur PC ou sur Mobile.**

TELMI - Téléassistance

Présentation

La téléassistance médicale, permet à un professionnel médical d'assister, à distance, un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte.

Cas d'usage

- Téléassistance médicale : fibrinolyse d'un patient par un neurologue à distance.

Avantages

TELMI - Télérégulation

Présentation

La télérégulation, il s'agit de la version simplifiée des téléconsultations sans prise de RDV ni identification du patient.

Cible

Les Centres 15 de BFC

Cas d'usage

- Télérégulation : Interfaçage en cours avec le SI SAMU.

Avantages

TELMI - Télérégulation

Présentation

- la télérégulation est une consultation dans l'urgence qui permet aux urgentistes des hôpitaux de communiquer avec l'appelant du centre 15 et ainsi par la visio accompagner la personne ou de déployer le dispositif nécessaire

Cas d'usage

- Télérégulation : Entre un Centre 15 et un professionnel de santé ou un pompier sur une intervention ou un patient

Avantages

Identification rapide des symptômes ou blessures via la visio

Mobilisation du matériel adéquat (ex : pas un véhicule d'intervention pour une entorse)

L'interfaçage SI SAMU permettra de retrouver l'outil de télérégulation rapidement

TELMI - Filière neurologique

Présentation

La filière neurologique de BFC permet l'échange d'informations entre les services d'urgences de l'ensemble des centres hospitaliers de la région et leur centre expert. Grâce au maillage régional en imageries médicales, les examens d'un patient pris en charge dans un centre dépourvu de service neurologique peuvent être envoyés dans un centre expert pour avis d'un neurologue.

Cas d'usage

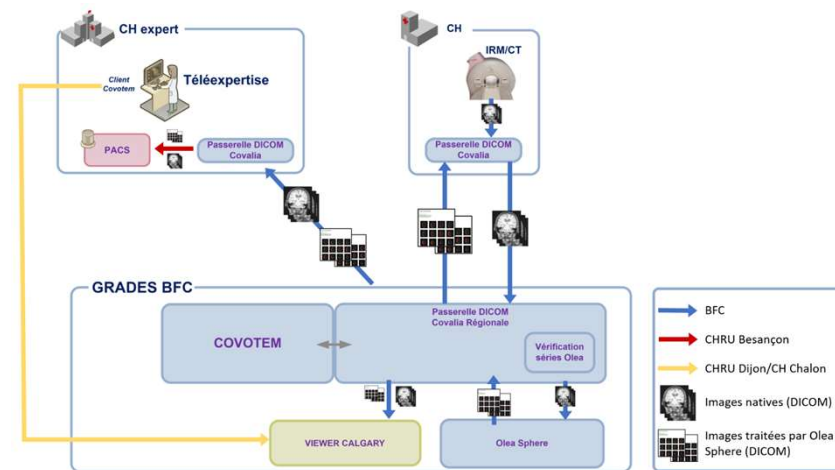
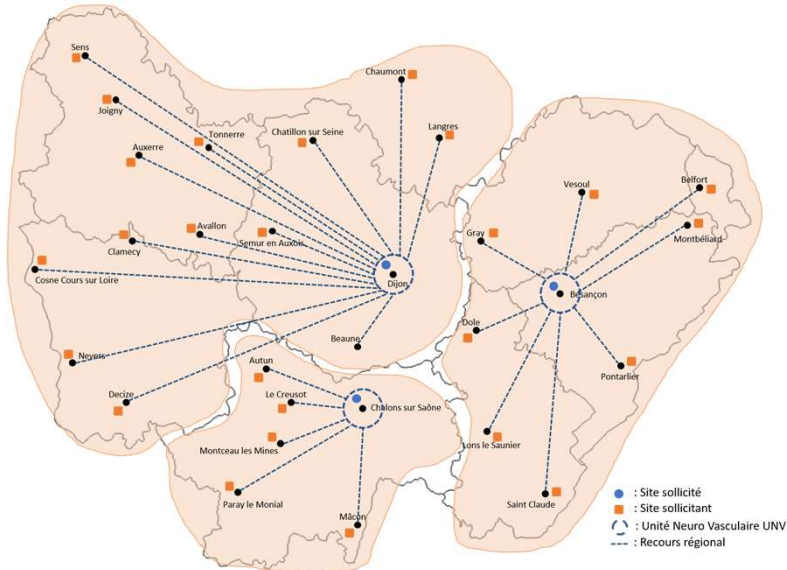
- Téléconsultation et Téléassistance médicale
 - Un patient présentant des symptômes de l'AVC est pris en charge par les urgences qui procèdent aux imageries avant de les envoyer sur le réseau régional. Les urgences se connectent ensuite en Téléconsultation avec leur centre expert.
 - Si le neurologue expert considère l'opération nécessaire, la fibrinolyse du patient est effectuée par l'urgentiste assisté à distance par le neurologue.
- Téléexpertise
 - La plateforme permet des téléexpertises dans les spécialités suivantes : Neurologie, Neuroradiologie et Neurochirurgie

Avantages

- Prise en charge accélérée des cas d'AVC même dans les centres hospitaliers ne possédant pas de service de neurologie
- Diminution des transferts hélicoptérés de patients ne nécessitant pas d'intervention lourde

TELMI - Filière neurologique

Cartographie AVC



Outils supplémentaires

- Viewer DICOM
 - Calgary est un outil de visualisation à visée diagnostique installé sur le serveur d'imagerie du GRADeS qui permet l'accès aux imageries même en cas de panne de la plateforme
- Aide au diagnostic – Post-traitement
 - Le GRADeS propose à ses experts neurologues un logiciel de post-traitement des imageries qui calcule les zones critiques de l'AVC et aide au diagnostic